

**ANNEXE I****CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

		Responsable
<b>CONDITIONS AUTOMATIQUEMENT VÉRIFIÉES</b>		
1	Soumission télématique dans les délais fixés dans l'appel à propositions.	e-MAC
2	Présentation du formulaire dûment rempli.	e-MAC
3	Budget FEDER dans les limites fixées par l'appel à propositions.	e-MAC
4	Durée totale du projet dans les délais prévus par l'appel à propositions.	e-MAC
5	Applique les méthodes simplifiées de calcul des coûts établies par le programme	e-MAC
6	Les principes horizontaux de l'UE sont respectés.	e-MAC
7	Vous trouverez ci-jointes les lettres d'engagement (fichier dans chaque partenaire).	e-MAC
8	Le bénéficiaire principal est une entité éligible (ce n'est pas une entreprise ni une entité d'un pays tiers).	e-MAC
9	Les bénéficiaires sont inclus dans la typologie des bénéficiaires prévue dans le programme.	e-MAC
10	Le partenariat est transnational (participation d'au moins une entité du territoire européen du programme et d'une entité d'un pays tiers).	e-MAC
11	Veuillez trouver ci-joint l'annexe requise dans l'appel à propositions (résumé PowerPoint de la présentation du projet, maximum 10 diapositives).	e-MAC
<b>CONDITIONS VÉRIFIÉES PAR DES DOCUMENTS PROBATOIRES</b>		
1	Vérifier la transnationalité du partenariat (participation d'au moins une entité du territoire européen du programme et d'une entité d'un pays tiers).	SC
2	Il existe des lettres d'engagement de tous les partenaires, signées par le responsable de l'organisation.	SC
3	Les montants figurant dans les lettres d'engagement correspondent exactement à ceux du plan financier.	SC
4	L'annexe obligatoire jointe est celle requise par l'appel à propositions (résumé PowerPoint de la présentation du projet, 10 diapositives maximum).	SC
5	Le formulaire de demande est rédigé dans la langue requise (la langue du bénéficiaire principal).	SC

- e-MAC Système de gestion informatisé du programme Interreg MAC
- SC : Secrétariat conjoint du programme Interreg MAC.

**ANNEXE II****CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION**

<b>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION</b> (70% DU TOTAL)			
<b>Dans quelle mesure...?</b>		<b>Responsable</b>	<b>Pondération</b>
<b>CRITÈRES STRATÉGIQUES</b>			<b>60%</b>
Liés au contexte du projet de coopération : pertinence et caractère coopératif	Le projet répond à des défis/besoins communs clairement identifiés	SC	10%
	Le projet contribue à la réalisation des objectifs et des indicateurs du programme.	SC	50%
	Le projet apporte une valeur ajoutée et un caractère innovant en ce qui concerne son sujet, la zone géographique de mise en place et/ou le(s) groupe(s) cible(s).	SC	10%
	La coopération présente un bénéfice évident pour le partenariat, les destinataires du projet et la zone d'action du projet.	SC	25%
	Contribution aux principes horizontaux de l'UE	SC	5%
<b>TOTAL</b>			<b>20%</b>
Liés à la logique d'intervention du projet : objectifs, résultats et réalisations attendues	Il existe une cohérence entre les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs du projet.	SC	30%
	Les résultats et les produits du projet sont clairement définis, répondent aux besoins exprimés et sont réalistes.	SC	30%
	Les principaux résultats du projet peuvent être capitalisés : évaluation de la durabilité, transférabilité et appropriation.	SC	40%
<b>TOTAL</b>			<b>60%</b>
Liés au partenariat	Le partenariat est cohérent et pertinent pour la mise en œuvre du projet.	SC	40%
	Le rôle de chaque entité dans la mise en place, la gestion et la mise en œuvre du projet est approprié.	SC	30%
	Les entités bénéficiaires ont des connaissances/capacités dans le domaine thématique proposé.	SC	30%

			<b>TOTAL</b>	<b>20%</b>
<b>CRITÈRES OPÉRATIONNELS</b>				<b>40%</b>
Liés au plan de travail	La description du projet est claire, cohérente et détaillée.	SC	30%	
	Les activités proposées sont pertinentes et permettent d'atteindre les principaux résultats escomptés.	SC	30%	
	Le calendrier des activités prévues est réaliste et cohérent.	SC	10%	
	Le plan de communication et de diffusion du projet est détaillé, approprié et efficace pour atteindre les destinataires et les intéressés.	SC	20%	
	Les procédures de gestion sont claires, transparentes, effectives et efficaces et associent les bénéficiaires à la prise de décisions.	SC	10%	
			<b>TOTAL</b>	<b>60%</b>
Liés au plan financier	Le budget du projet est raisonnable au regard des principales réalisations et des résultats escomptés.	SC	50%	
	Le plan financier est cohérent avec le plan de travail.	SC	30%	
	La répartition du budget par typologie de dépenses est cohérente	SC	20%	
			<b>TOTAL</b>	<b>40%</b>

- SC : Secrétariat conjoint du programme Interreg MAC.

**ANNEXE III****AUTRES CRITÈRES  
(30% DU TOTAL)**

<b>CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE (90% DES AUTRES CRITÈRES)</b>		
	Responsable	Ponderation

<b>PRIORITÉ 1 : MAC INTELLIGENT - Améliorer la compétitivité des entreprises par une transformation économique innovante et intelligente</b>		
OS 1.1 Mise en place et amélioration des capacités de recherche et d'innovation et mise en œuvre de technologies avancées		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet en tant qu'acteurs des systèmes régionaux d'innovation de la zone de coopération.	GR	30%
Le projet améliore le transfert des connaissances scientifiques et technologiques vers le secteur des entreprises.	GR	20%
Le projet répond aux priorités définies dans les stratégies régionales de spécialisation intelligente (RIS 3) et en particulier aux secteurs clés du tourisme, de l'économie verte et de l'économie bleue.	GR	20%
OS 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par des investissements générateurs de revenus		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet en tant qu'acteurs de soutien au tissu productif.	GR	30%
Le projet soutient le tissu d'entreprises dans des secteurs et activités stratégiques (tourisme, économie verte et/ou bleue) ou de nouvelles niches de marché qui favorisent la diversification de l'activité économique et la création d'emplois.	GR	40%

<b>PRIORITÉ 2. MAC VERT - Transition écologique, soutien à la mise en place d'une économie verte et bleue, lutte contre le changement climatique, prévention et gestion des risques et des catastrophes.</b>		
OS 2.1. Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet pour mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	GR	30%
Pertinence des produits, processus et/ou nouvelles technologies d'efficacité énergétique conduisant à une consommation d'énergie plus efficace (en particulier dans le secteur du tourisme, des entreprises ou des infrastructures publiques).	GR	40%

OS 2.2 Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, en particulier les critères de développement durable qui y sont détaillés		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des partenaires du projet dans le domaine des énergies renouvelables	GR	30%
Pertinence des actions visant à promouvoir une plus grande pénétration des énergies renouvelables (particulièrement éolienne, solaire et marine ou d'autres énergies alternatives telles que la biomasse ou la géothermie).	GR	40%
OS 2.4 Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet dans la lutte contre le changement climatique et la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.	GR	30%
Priorité d'action pour faire face aux risques causés par le changement climatique ou aux risques et catastrophes naturels qui ne sont pas directement liés au changement climatique, tels que les risques sismiques et volcaniques, les incendies de forêt et la pollution marine et côtière.	GR	40%
OS 2.6 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités impliquées dans le projet pour promouvoir l'économie circulaire	GR	30%
Le projet propose des mesures d'économie circulaire pertinentes qui ajoutent de la valeur à la compétitivité du tissu productif en mettant clairement l'accent sur la durabilité environnementale.	GR	40%
OS 2.7 Encouragement de la protection et de la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures écologiques y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou européennes et contribue à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime plus larges (Stratégie atlantique).	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet en tant qu'acteurs de la gestion, de la conservation et de la protection durables de l'environnement.	GR	30%
Le projet propose des actions pertinentes pour le développement de l'infrastructure verte et/ou bleue ou la protection de l'environnement naturel et de la biodiversité du territoire.	GR	20%
Le projet se déroule dans les zones du réseau Natura 2000 et/ou dans d'autres zones naturelles protégées du territoire.	GR	20%

<b>PRIORITÉ 4 : MAC MOBILITÉ – Amélioration de la gestion de la migration à l'origine et à la destination</b>		
IEO2 Gestion de la mobilité et de la migration		
Le projet est compatible et complémentaire avec d'autres interventions régionales, nationales et/ou communautaires, notamment le FSE.	GR	30%
Pertinence des entités participant au projet pour aborder les aspects du phénomène migratoire	GR	30%
Pertinence des actions, en accordant la priorité à celles qui concernent les mineurs migrants non accompagnés et les territoires d'origine, de transit ou de destination des flux migratoires.	GR	40%

- GR : Gouvernement régional (Îles Canaries, Açores, Madère)

<b>ÉVALUATION PAR LES RESPONSABLES NATIONAUX DES PAYS TIERS (10% DES AUTRES CRITÈRES)</b>		
	Respon sable	Ponderation
Le projet s'inscrit dans le cadre des priorités stratégiques du pays et est cohérent avec le programme indicatif pluriannuel (mip) adopté par la Commission européenne.	RN TP	100%

- RN TP : Responsable de programme national dans chacun des pays partenaires africains.